République Française
Département
MARNE

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Tilloy et Bellay
séance du 02/07/2024

Date de la convocation 26/06/2024 **Date d'affichage** 26/06/2024	L'an 2024 et le 2 juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian CARBONI, Maire.
Nombre de membres Afférents au Conseil municipal : 11 En exercice : 10 Votants : 8	Présents : M. CARBONI Christian, Maire, Mme CHASSAING Angélique, MM. : CACHIER Pascal, LALLEMANT Freddy, TESTI Christophe, Absents : Mme DAVERDON Marie ayant donné pouvoir à M. Christophe TESTI M. LE ROUX Florian ayant donné pouvoir à M. Freddy LALLEMANT Mme PARISOT Mélissa ayant donné pouvoir à M. Christian CARBONI MM. MICHEL Jean-Baptiste et RAGOUILLIAUX Olivier Secrétaire : M. Christophe TESTI
Réf : 2024-07-04 **A l'unanimité** Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0	Objet de la délibération : **PRÊT A MOYEN TERME** Monsieur le Maire rappelle, aux membres présents, le projet envisagé par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir : investissements prévus sur l'année 2024 Il expose que ce projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont il soumet le mémoire justificatif et dont le devis s'élève à 59 000 € T.T.C. Les Membres présents, après avoir entendu l'exposé du Maire et après un échange de vues : **1°** - Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté, **2°** - Déterminent, comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet : Montant du Devis : 59 000€ € Subvention (s) : 0 € Court terme FCTVA : 0 € Autofinancement : 9 000 € Emprunt sollicité au CANE : **PRET MOYEN TERME** 50 000 € et décident de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, l'attribution d'un prêt de cinquante mille Euros, au ***taux fixe en vigueur à la signature du contrat*** et dont le remboursement s'effectuera en trois années à partir de la signature du contrat par périodicités de quatre échéances par an Frais de dossier **: 50 €** **3°** - Ouvrent au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants, **4°** - Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances, **5°** - Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, M. CARBONI Christian, Maire, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 09/07/2024 à 10h11
Réference de l'AR : 051-215105313-20240702-2024_07_04-AR
Publié le 09/07/2024 ; Affiché le 09/07/2024 ; Rendu exécutoire le 09/07/2024

	Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme En mairie Le Maire Christian CARBONI Christian CARBONI 2024.07.09 10:03:19 +0200 Ref:6855246-10280775-1-D Signature numérique le Maire

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 09/07/2024 à 10h11
Réference de l'AR : 051-215105313-20240702-2024_07_04-AR
Publié le 09/07/2024 ; Affiché le 09/07/2024 ; Rendu exécutoire le 09/07/2024